

Délibération DEL2022-086

SEANCE DU 25 JUILLET 2022

Date de la convocation : jeudi 21 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-cinq juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY DANIEL, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, LEJOLLY Annie, OHEIX Johann, VASSELIN Denise, TRAVERT Dominique.

Ont donné pouvoir : LEVOYER Thérèse (pouvoir à RIES Stéphanie), HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), SOURD Annie (pouvoir à RIES Stéphanie), DUPONT Joël (pouvoir à VASSELIN Denise).

Excusés : GALLUET Bruno, LELANDAIS Guillaume.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : TARIFS CAMPING – FORFAIT COVID

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif « forfait Covid » mis en place le 11 juin 2020 pendant la crise sanitaire doit être mis en suspens suite au retour à la normal des activités. Il propose donc de mettre ce tarif en option à compter du 26 juillet 2022 et si toutefois la crise sanitaire s'accroît « cette ligne spécifique pourrait être rétablie aux tarifs actuellement en vigueur, qui se présenteraient ainsi qu'il suit :

Mode de transport	Nombre de personnes	Prix par nuitée	Personne supplémentaire de plus de 12 ans
2 roues (tente)	Jusqu'à 3 personnes de plus de 12 ans	13.00 €	2.00 €
Camping-car	Jusqu'à 3 personnes de plus de 12 ans	25.00 €	2.00 €
Automobile (Tente et/ou caravane)	Jusqu'à 3 personnes de plus de 12 ans	20.00 €	2.00 €

Borne électrique 6 A		2.50 €	
Borne électrique 12 A		2.00 €	
Jeton de sèche-linge		2.00 €	
Jeton lave-linge		4.00 €	
Pain de glace		0.50 €	
Douche personnes non résidentes au camping		2.00 €	

Groupe (10 personnes minimum et +)	1.65 € par personne par nuitée
Long séjour (séjour par emplacement supérieur à 30 jours)	Abattement de 20 % sur le montant du séjour dû

Forfait nettoyage et désinfection : par emplacement, et par jour : 2,00 €, optionnel (selon l'évolution de la crise sanitaire, de décision préfectorale ou gouvernementale).

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la suspension de cette ligne tarifaire « forfait Covid » à compter du 26 juillet 2022.



Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire-Adjoint,

Daniel LACOLLEY